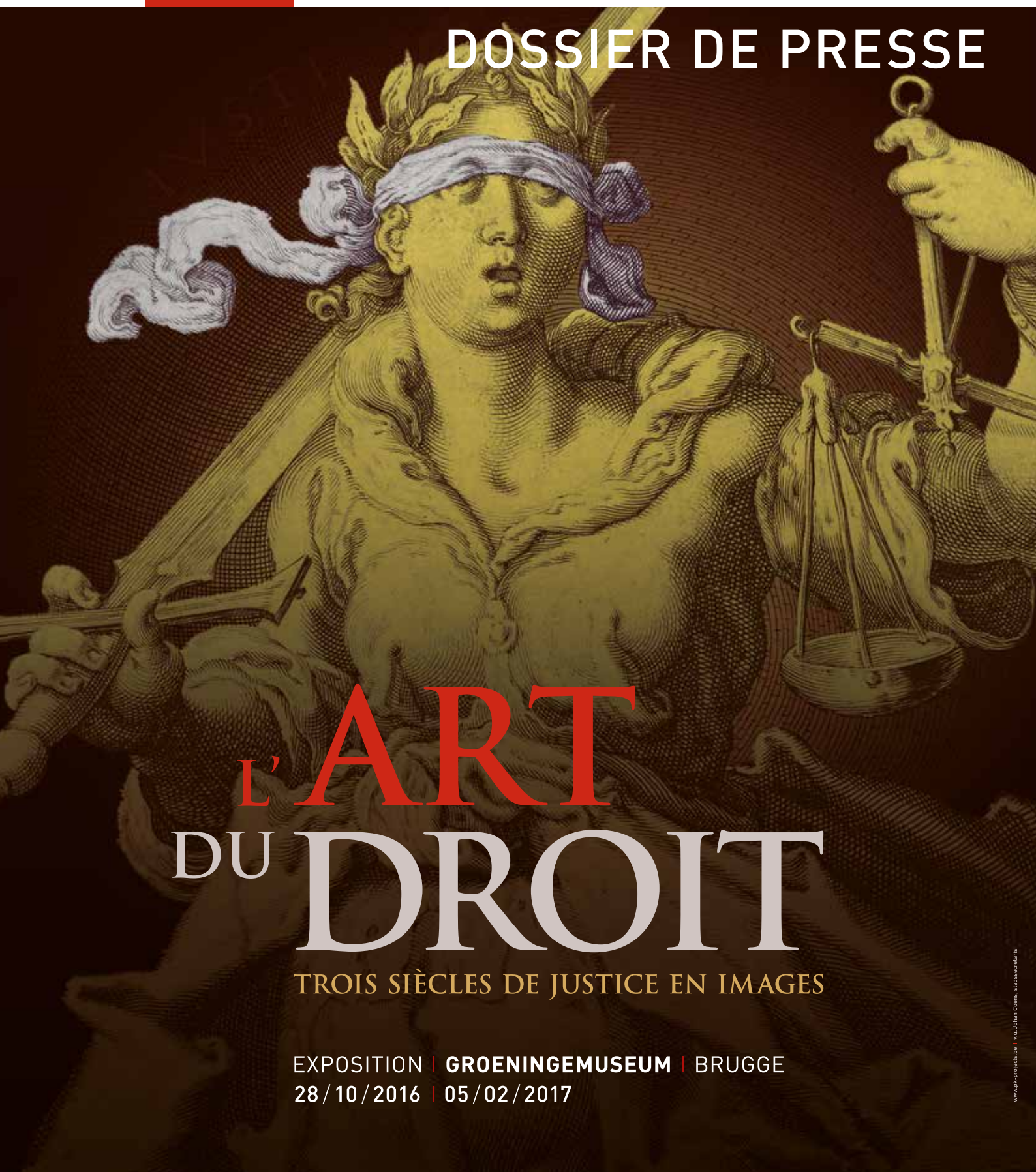


B R U
G G E

MUSEA
BRUGGE

DOSSIER DE PRESSE



L'ART DU DROIT

TROIS SIÈCLES DE JUSTICE EN IMAGES

EXPOSITION | GROENINGEMUSEUM | BRUGGE
28/10/2016 | 05/02/2017

EXPOSITION | L'ART DU DROIT. TROIS SIÈCLES DE JUSTICE EN IMAGES

EN BREF

Au 15^{ème} siècle, il était d'usage de décorer les salles des tribunaux avec des œuvres visant à inciter les juges à exercer leur charge avec la probité requise par leur profession. Le plus souvent, le choix se portait sur 'Le Jugement dernier', le moment suprême de la justice divine. Mais d'autres scènes provenant de sources bibliques et profanes furent aussi le sujet d'œuvres illustrant la thématique du droit. Ces 'exempla iustitiae' constituaient des modèles de jugements équitables. Ce fut le cas du 'Jugement de Cambyse', que Gerard David exécuta en 1498 sur commande de l'administration de la ville. Cette œuvre représentant l'atroce supplice d'un juge corrompu figurait autrefois dans la salle d'audience de l'Hôtel de ville de Bruges et est aujourd'hui l'une des pièces maîtresses de la collection du Groeningemuseum.

En dehors de la salle d'audience, d'autres objets d'art font également référence au droit, comme des peintures, des estampes, des dessins, des sculptures et des vitraux. Cette exposition est composée d'une vingtaine d'œuvres des collections de Musea Brugge et de plus de 100 prêts en provenance de Belgique et de l'étranger. 'L'art du droit' donne ainsi une image fascinante de la façon dont les thèmes relatifs à la justice ont trouvé leur expression dans l'art au cours de l'Ancien Régime.

PLUS D'INFORMATION

Le 28 octobre prochain, l'exposition 'L'art du droit. Trois siècles de justice en images' ouvrira ses portes au Groeningemuseum. Cet événement artistique s'inscrit par sa portée dans le sillage des deux grandes expos précédentes, 'De Van Eyck à Dürer' et 'Trésors impériaux'. Le but initial du projet se limitait à une présentation de la collection, soit des œuvres appartenant au musée et un petit nombre de prêts, non plus exclusivement selon un point de vue historique mais resituée dans un contexte socio-culturel original, celui du droit. Au cours de la préparation de l'exposition, les deux commissaires Vanessa Paumen et Tine Van Poucke ont pu constater combien cette thématique suscitait un grand intérêt, même à l'international. La décision de concevoir le projet à une échelle nettement supérieure s'imposa alors d'elle-même. Les réactions toutes positives aux demandes de prêts ont confirmé cet enthousiasme pressenti par les commissaires pour ce sujet.

Le résultat consiste en une exposition de quelque 120 objets d'art, répartis dans quatre grandes salles et 5 cabinets plus intimes, ce qui couvre la moitié de l'espace dont dispose le Groeningemuseum. De ce fait, la collection permanente fera l'objet, le temps de l'exposition, d'un parcours adapté et concentré dans six salles.



Le point de départ de l'exposition est constitué d'une vingtaine d'œuvres issues des collections brugeoises du Groeningemuseum, du Gruuthusemuseum, du Brugse Vrije (Franc de Bruges) et de la Bibliothèque publique de la ville. Elle est complétée par de nombreux prêts en provenance de Belgique et de l'étranger, empruntés non seulement à de grandes et petites institutions patrimoniales, mais aussi à des collectionneurs privés.

Les peintures, sculptures, œuvres sur papier, anciennes éditions, manuscrits et objets exposés dans le cadre de 'L'art du droit' sont replacés dans le contexte juridique de leur fonction originelle. Ils offrent ainsi un aperçu captivant de trois siècles de justice, d'environ 1450 à 1750, vue à travers les yeux des artistes et de leurs commanditaires, bien souvent des acteurs du droit.

Si le concept de cette exposition a vu le jour au Groeningemuseum, sa réalisation n'a été rendue possible que grâce à une collaboration étroite et efficace entre spécialistes de diverses disciplines. Cette synergie d'expertise, mêlant histoire de l'art et histoire du droit, est le fruit du soutien enthousiaste et indéfectible de Georges Martyn et de Stefan Huygebaert de l'Institut de l'histoire du droit de l'Université de Gand.

Jugement divin, justice laïque

À la fin du Moyen-Âge tardif, les villes flamandes et brabançonnaises se livraient une concurrence acharnée pour posséder le plus bel hôtel de ville. La salle des échevins, utilisée à l'époque entre autres comme tribunal, se devait d'être décorée de scènes de justice commandées auprès des meilleurs peintres du moment. Ces œuvres à portée moralisante constituaient des modèles de justice bien et mal rendue visant à inciter les échevins d'alors à exercer leur fonction principale de juge en toute probité. Le plus souvent, le choix se portait sur 'Le Jugement dernier', l'instant suprême de la justice divine et la référence par excellence pour rendre des sentences terrestres. Cette scène biblique était censée encourager tous les acteurs présents dans la salle d'audience - juges, procureurs, accusés et témoins - à assumer leurs charge et responsabilité au service du droit et de l'équité.

Dans la première salle, à côté des Jugements derniers de Jan Provoost pour l'hôtel de ville (1525) et de Pieter Pourbus pour le tribunal du Franc de Bruges (1551), sont exposées d'autres œuvres prêtées reprenant ce thème et qui étaient destinées à des salles d'audience. C'est le cas du Jugement dernier peint en 1477 ou 1499 sur commande de la ville de Maastricht (Pays-Bas) et qui quittera pour la première fois depuis des décennies son domicile d'origine à



l'hôtel de ville. De même, une œuvre en provenance de l'hôtel de ville de Grammont, fascinante par son style primitif qui évoque le maître Jheronimus Bosch, fera le voyage jusqu'à Bruges. Elle sera exposée dans toute sa splendeur aux côtés d'autres peintures commandés par les administrations de diverses villes au cours des 15ème et 16ème siècles. Toutes mettent en évidence le rôle du juge sur terre, comparé à celui du Christ dans les cieux. Les œuvres prêtées par Maastricht, Graz et Wesel font elles aussi clairement le lien entre justice divine et d'ici-bas, puisqu'elles combinent une scène de jugement dernier et d'un procès profane. Sur le tableau en provenance de Maastricht, un diable tente de corrompre des échevins-juges dans une affaire opposant un homme riche à un pauvre. L'œuvre de Derick Baegert de Wesel met en scène une audience au moment de la prestation de serment et suggère sans ambiguïté que l'auteur de parjure devra rendre des comptes au jugement dernier.

Exempla iustitiae: des représentations à valeur d'exemple

À partir du 15ème siècle, d'autres scènes de justice ont commencé à orner les murs des sièges des institutions judiciaires. Ces 'exempla iustitiae' - soit des modèles de jugements équitables - s'inspirent à la fois de scènes bibliques et de récits profanes. Dans la deuxième salle sont exposées quelques-unes de ces œuvres moralisantes si populaires à l'époque,

sous la forme de peintures, estampes, dessins et vitraux. Le jugement de Salomon et le récit de Suzanne et les vieillards constituaient un thème récurrent dans les tribunaux. Suzanne apparaît aussi dans la frise en albâtre de la cheminée d'apparat de style renaissance du Brugse Vrije (de libre accès pour les détenteurs d'un billet d'entrée à l'expo 'L'art du droit').

La scène du jugement de Salomon est présente dans une œuvre du peintre Frans Floris I, destinée à l'hôtel de ville d'Anvers. Autres exemples sont celles de Zaleucus, Trajanus et Herkinbald. Toutes visent à rappeler les devoirs essentiels du juge, soit sa rigoureuse application du droit, son impartialité et surtout sa probité. Une scène de justice quelque peu insolite nous montre Tomyris, reine des Massagètes, se venger du roi perse Cyrus de manière extrêmement cruelle, le faisant décapiter pour ensuite immerger sa tête dans une outre remplie de sang humain. Il s'agit d'une œuvre du peintre Pieter Pieters pour le tribunal du Brugse Vrije. Cette femme assoiffée de vengeance est ici l'exemple que les juges ne doivent pas suivre.

Bon nombre de modèles et d'allégories datant du 15ème au 18ème siècle abordent la notion de droit au sens large en évoquant l'amour pour la patrie et la bonne administration, cette dernière sous-tendant de facto une justice bien rendue, comme illustré dans la gravure Guillaume d'Orange, capitaine de la sagesse de Theodor de Bry.



La peau du juge: le jugement de Cambyse

La troisième salle se concentre sur un sujet spécifique des scènes de justice: Le Jugement de Cambyse, avec au centre la pièce maîtresse de Gerard David appartenant au Groeningemuseum. David termina ce diptyque en 1498, au faîte de sa carrière, sur commande des échevins de Bruges pour la salle de conseil de l'hôtel de ville. L'œuvre met en scène le récit légendaire du roi des Perses Cambyse (sixième siècle avant Jésus-Christ), rapporté par l'historien grec Hérodote et diffusé en Flandre par le biais de diverses versions médiévales basées sur les ouvrages en latin de Valère Maxime. Sisamnès, un des juges suprêmes du roi, s'était laissé corrompre et avait rendu un jugement inique. Le souverain le condamna à subir un atroce supplice pour punir sa prévarication. Après avoir été écorché vif, sa peau servit à revêtir le siège de juge de son fils et successeur Otanès. Gerard David s'est fort probablement inspiré d'une miniature de Loyset Liédet, un peintre miniaturiste travaillant à Bruges pour le compte des ducs de bourgogne. Liédet exécuta au total 37 miniatures de scènes historiques et bibliques pour illustrer un manuscrit qui a été exceptionnellement prêté par la Bibliothèque Royale de Belgique. Il ne s'agit pas de la plus ancienne représentation du récit de Cambyse, mais bien de la première mettant en scène de manière aussi minutieuse et cruelle l'horrible

supplice de l'écorchement. David a repris intégralement certains détails: le couteau que le bourreau tient entre les dents, le personnage dressé face au juge qui énumère en comptant sur ses doigts les arguments retenus contre lui et la foule nombreuse attirée par le spectacle sanglant.

Au cours des 16ème et 17ème siècles, le récit de Cambyse fut repris dans des peintures et estampes. Ces représentations plus tardives mettent souvent l'accent sur Otanès, déjà représenté par David dans le coin supérieur droit du deuxième panneau de son diptyque. Certains artistes ont même limité l'évocation du récit à une représentation de la chaise recouverte de la peau du supplicié. Une image suffisamment parlante pour rappeler aux juges les conséquences d'une possible corruption.

La pratique de la justice

Le parcours de l'exposition continue dans les cabinets aux dimensions plus intimes, où est illustrée la pratique de la justice au cours du Moyen-Âge tardif et du début des temps modernes.

Des juges intègres

Le premier cabinet se concentre sur l'importance de l'impartialité et de l'intégrité des juges, un thème déjà présent dans les nombreuses représentations du jugement de Cambyse. Les juges exercent ici-bas un pouvoir de vie ou de



mort dont ils devront se justifier le jour du jugement dernier. C'est pourquoi il leur faut juger sur terre comme Dieu dans les cieux : en toute probité, droiture et sans se laisser influencer par leurs émotions. Comme pour toute forme d'exercice du pouvoir, le risque d'abus est bien réel chez ceux qui doivent rendre la justice. Des juges achetés et corrompus sont mis en scène dans les vitraux, dessins et estampes. La plupart de ces vitraux proviennent d'une collection privée d'Allemagne méridionale, outre deux exemplaires de Pieter Coecke van Aelst I prêtés par le Musée de la ville de Gand (STAM).

L'administration de la justice à Bruges

Le cabinet suivant illustre l'exercice de la justice à Bruges. Avant la Révolution Française, les Pays-Bas se caractérisaient par une véritable myriade de juridictions. Durant l'Ancien Régime, il n'y avait pas de séparation des pouvoirs, donc pas de pouvoir judiciaire indépendant. L'on se basait alors principalement sur le droit coutumier, fait de règlements locaux et de procédures progressivement développées et transmises par voie orale. Ce n'est qu'avec la Révolution française qu'un nouveau système se mit en place, enfant des Lumières et toujours d'application à notre époque. La Bruges du Moyen-Âge tardif et

du début des temps modernes dispose de différents tribunaux devant lesquels le citoyen brugeois comparait en fonction de la nature et du lieu des faits commis. Dans l'enceinte de la ville, le tribunal des échevins est le plus important, mais le Franc de Bruges y possède aussi sa propre juridiction, compétente pour la châtelainie, soit un vaste domaine rural s'étendant de la périphérie urbaine jusqu'à la Mer du Nord, l'Escaut occidental et l'Yser. La Prévôté fait fonction de tribunal ecclésiastique pour les domaines seigneuriaux Proostse ('du Prévôt') et Kanunnikse ('des chanoines') dépendant de l'Église Saint-Donatien. Les prévôts du chapitre de Saint-Donatien rendaient la justice pour les habitants de certains quartiers urbains et de nombreux villages situés hors des murs de l'enceinte. Toutes ces institutions judiciaires siégeaient donc dans le cœur de la cité, sur la place du bourg (Burg), comme on peut le constater sur un tableau de la ville de Jean-Baptist van Meuninckxhove. Une toile du peintre bruxellois Gillis van Tilborgh représente les échevins du Franc de Bruges lors d'une audition dans leur tribunal scabinal de manière très réaliste. On aperçoit à gauche, le Jugement dernier de Pieter Pourbus, un des chefs d'œuvre que possède le Groeningemuseum et qui est resté à sa place d'origine jusqu'au 19^{ème} siècle, et à droite, la monumentale cheminée renaissance conçue par Lancelot Blondeel.



Joos de Damhouder: un juriste brugeois à l'influence internationale

Le troisième cabinet est consacré au juriste brugeois Joos de Damhouder (1507-1581), une autorité souvent citée en matière de droit et de procédure pénaux. Après des études à Louvain et à Orléans, Damhouder revint en 1532 dans sa ville natale de Bruges où il exerça diverses fonctions judiciaires importantes: avocat, 'pensionnaire' du Conseil de la Ville de Bruges et greffier pour les dossiers criminels. Au cours de ses recherches en droit pénal, il tomba sur un manuscrit du juriste gantois Filips Wielant (1441-1520) dont il s'appropriâ sans aucun scrupule les préceptes. Il le traduisit littéralement en latin, y ajoutant des considérations personnelles basées sur son expérience et ses études pour ensuite le publier en 1554 en son propre nom sous le titre de *Praxis rerum criminalium*. Ce manuel de droit se caractérise par l'ajout de nombreuses illustrations, une nouveauté sur laquelle veillait personnellement son auteur. En 1567 parut son *Praxis rerum civilium* (en ancien néerlandais *Practycke in Civile Saeken*), traitant de la procédure en matière de droit civil. Ces deux manuels, qui connurent le succès déjà de son vivant, furent traduits en différentes langues et par la suite réédités jusqu'au 17^{ème} siècle. Outre des portraits de Damhouder sont exposées ici diverses éditions, dont un recueil de ses deux ouvrages juridiques.



Droit pénal exemplaire

Dans l'avant-dernier cabinet, s'illustre un aspect à la fois fascinant et éprouvant du droit pénal pendant l'Ancien Régime: la pratique de tortures et d'exécutions. Au cours du Moyen-Âge tardif et au début des temps modernes, les juges tentaient de maintenir l'ordre public à coup de châtiments et d'exécutions particulièrement cruels. Les aveux étaient alors extorqués lors de séances aussi longues que sanglantes et certains méfaits étaient punis au pire de la peine de mort, au mieux de châtiments moraux et physiques dont certains sont représentés sur une estampe de Pieter Bruegel. Ces punitions féroces revêtaient un caractère exemplaire et dissuasif. C'est la raison pour laquelle les exécutions avaient lieu en place publique, généralement sur un gibet et toujours en présence d'une foule nombreuse, comme on peut le remarquer sur la toile intitulée Exécution de Joseph Mesure devant le Palais du Franc de Bruges, une œuvre appartenant à cette institution et attribuée à Jan Anton Garemijn.

Un autre aspect insolite du droit pénal est ce qu'on appelle les 'pièces d'amende': comme des doigts et têtes de justice en métal fabriqués aux frais des condamnés et accompagnés de bans mentionnant la date et la nature des faits jugés ainsi que le nom de celui qui les a commis. Placardés dans ou à proximité des tribunaux, ils devaient, comme les scènes de justice, servir



d'exemple. Ces jugements étaient fréquents lors d'outrage ou de rébellion à l'encontre du pouvoir en place. Mais ils ne constituaient souvent qu'une partie du châtement, le condamné devait aussi faire publiquement amende honorable, subir l'humiliation du pilori, payer une amende et, dans les cas les plus graves, être banni. Un poing et une tête d'argent du Gruuthusemuseum ainsi que divers exemplaires originaires de Furnes sont exposés ici.

Justitia, de la vertu cardinale à l'idéal politique

Le dernier cabinet s'attache à l'iconographie de la Justice, que nous connaissons sous les traits d'une femme aux yeux bandés portant une balance et une épée. Mais d'où vient cette représentation? Si l'on se base sur son nom en latin, Justitia, on pourrait penser qu'il s'agit à l'origine d'une déesse de l'Antiquité, ce qui n'est pas exact. Cette personnification est apparue à la fin de la période antique en tant que l'une des quatre vertus cardinales, soit Justitia (la Justice), Prudentia (la Sagesse et la Prudence), Temperantia (la Tempérance) et Fortitudo (le Courage), qui jouent un rôle crucial dans le cours d'une existence vertueuse.

Les vertus sont donc personnifiées par des femmes, chacune disposant de ses propres attributs. Ceux de la Justice, la balance qui symbolise la faculté de peser le pour et le contre et l'épée celle de trancher et de châtier, ont des origines théologiques. Au Jugement dernier,

l'archange Michel pèse les âmes des défunts, comme on peut le constater sur le panneau de Colijn de Coter, et sépare à l'aide de son épée les bons des mauvais. Le Christ aussi fait souvent usage d'un glaive au jour du jugement dernier. Le bandeau qui voile les yeux de la justice ne fait son apparition qu'aux alentours de 1500, entre autres dans une illustration attribuée à Albrecht Dürer pour l'ouvrage *La Nef des Fous* de Sebastian Brant. Cet attribut controversé revêt d'abord une connotation résolument négative, mais devint ensuite le symbole de l'impartialité. C'est à la même époque que Justitia se détache des autres vertus cardinales. Considérée comme étant la reine des vertus, elle est récupérée sur un plan politique pour incarner désormais l'idéal de justice. On la retrouve alors partout dans le paysage urbain, plus particulièrement sur les bâtiments où l'on prononce le droit.

Une œuvre maîtresse exposée dans cette salle est *Iustitia et Iniustitia* de Hans Vredeman de Vries, qui fait partie d'une série de sept peintures allégoriques relatives à l'administration publique vertueuse. Exécutée lors de son séjour à Gdansk et destinée à la salle de conseil de l'hôtel de ville, elle illustre la différence qui oppose la bonne justice rendue par des juges probes et la mauvaise justice pratiquée par des juges corrompus que l'on voit grappillant des pots-de-vin.

Commissaires Vanessa Paumen & Tine Van Poucke



ACTIVITÉS ANNEXES

Cette exposition se prolonge dans la ville même par une **promenade** organisée en collaboration avec les associations officielles de guides et intitulée 'Le droit chemin'. Ce parcours mène à travers les lieux où, au fil des siècles, la justice a laissé des traces dans le paysage urbain de Bruges.

Le Centre de recherche flamand pour l'art dans les Pays-Bas bourguignons consacre ses quatre **exposés** d'automne à la thématique de l'exposition.

Un colloque scientifique organisé en marge de l'exposition fera intervenir une trentaine d'experts, issus de différents pays, sur les recherches actuelles en matière de droit comme sujet dans l'art du Moyen-Âge tardif jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle.

Cette **conférence académique** se tiendra du 16 au 18 janvier et est organisée en collaboration avec l'Institut voor Rechtsgeschiedenis (Institut d'Histoire du Droit) de l'Université de Gand.

VISITES GUIDÉES DE L'EXPOSITION

Prix: € 75

Durée: env. 1h30

Nombre de participants: max. 20

Langues: NL/FR/ANGL/ALLEM/ESP/IT

Uniquement sur réservation au + 32 (0)50 44 46 46 ou par e-mail à toerisme.reserveringen@brugge.be

VISITE DE VILLE

Le droit chemin

Prix: € 100 (visite guidée + visite du Brugse Vrije)

Point de départ: Burg (devant l'hôtel de ville)

Durée: env. 1h30

Nombre de participants: max. 25

Langues: NL/FR/ANGL/ALLEM

Réservation: + 32 (0)50 44 46 46 ou toerisme.reserveringen@brugge.be

Au fil des siècles, le droit et la justice ont marqué leurs empreintes dans le tissu urbain de la ville de Bruges. Un guide vous emmène sur les traces de ce patrimoine juridique dans l'enceinte de la vieille ville. La promenade commence à la place Burg, où étaient installés les tribunaux civil, comtal et ecclésiastique. Nombreuses sont les représentations de la déesse de la justice et de scènes de droit ornant les façades des bâtiments officiels. La visite se poursuit à travers les lieux où étaient proclamées les lois, où les confréries de juristes vénéraient leurs saints patrons, où d'horribles sentences furent exécutées et en passant devant l'ancienne prison. Pour terminer, vos pas vous mèneront dans le tribunal des échevins de l'ancienne châtellenie du Brugse Vrije.



CONFERENCE ACADEMIQUE

The Art of Law. Artistic Representations and Iconography of Law & Justice in Context from the Middle Ages to the First World War

du 16 au 18 janvier 2017

Groeningemuseum

La langue de communication est l'anglais, mais certaines présentations se feront en français. Plus d'infos sur vanessa.paumen@brugge.be

Le Centre de recherche flamand pour l'art dans les Pays-Bas bourguignons, le Groeningemuseum, l'Institut voor Rechtsgeschiedenis de l'Université de Gand et le Belspo Interuniversity Attraction Pole Justice and Populations: The Belgian experience in international perspective 1795-2015 organisent un congrès de 3 jours consacré à l'iconographie du droit et de la justice. Une trentaine de spécialistes feront part du résultat de leurs recherches concernant la fonction de l'art dans l'exercice du droit et de la justice au cours de la période allant du Moyen âge tardif à la fin du 19ème siècle.

LECTURES

toujours le jeudi à 15h dans la Vriendenzaal de Musea Brugge. Accès gratuit.

Transparent blindfolds of Lady Justice

10 novembre '16

[lecture en anglais]

Lecture par **Valérie Hayaert**, chercheur à l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice, Paris

L'une des questions les plus controversées en ce qui concerne la représentation de la Justice, est celle de son bandeau. La cécité est problématique : est-elle le signe d'un handicap ou de l'impartialité? L'acte de bander les yeux de la Justice est un geste paradoxal et à ce titre, il mérite une analyse détaillée. Sa cécité est le résultat d'un processus emblématique: la polysémie inhérente du bandeau montre que toute allégorie aux yeux bandés prise seule peut avoir multiples interprétations textuelles qui peuvent effectivement se transformer en un symbole différent selon la volonté d'un spectateur actif, qu'il soit l'auteur d'une

sculpture ou son spectateur. La nature paradoxale du bandeau est très productive: est-il un signe de la cécité? Un signe d'impartialité? Un évitement nécessaire de lucidité? Un oubli momentané de la preuve déposée devant les yeux? Une marque d'extase? Une stigmata honteuse? Un truc? Un jeu? Un signe de dérision? Cette liste de questions montre que de nombreuses façons de lire ce signe peuvent être attachées à des téléspectateurs différents, les contextes, les intentions.

La Justice et le Droit: des principes fondamentaux de bonne administration dans les peintures de Hans Vredeman de Vries à Gdansk.

8 décembre '16

[lecture en néerlandais]

Lecture par **Alain Wijffels**, Université Catholique de Leuven (Louvain), Faculté de Droit

Dans la période où Hans Vredeman de Vries résidait à Gdansk vers 1590, il recevait une commande d'une série de tableaux pour le nouvel hôtel de ville. Le thème de la série était le thème traditionnel 'bonne gouvernance'. Les sept tableaux (peut-être il y avait un huitième) se trouvent toujours au bâtiment datant de la Renaissance à Gdansk. Chaque tableau allégorique présente une propriété d'une bonne administration, et montre également les conséquences néfastes de la mauvaise justice. Le cycle de sept allégories suit également une structure générale, la série commence avec le thème de la justice humaine et finit par le Jugement Dernier, ou la justice divine. Entre ces deux tableaux se trouvent des images de vertus qui sont alternativement religieuses et laïques. Chaque tableau est élaboré d'une manière complexe, avec les éléments architecturaux exubérants typiques de Vredeman de Vries, mais aussi de nombreux personnages: personnages de l'antiquité, de la bible, et des personnages allégoriques qui poursuivent et renouvellent l'image médiévale de l'administration publique.

Ecorché vif: le supplice ordonné par Cambyse en image

22 décembre 2016

Lecture par **Vanessa Paumen**, Coordinatrice du

Centre de recherche flamand pour l'art dans les Pays-Bas bourguignons, Commissaire de 'L'Art du droit'

Aux seizième et dix-septième siècles, l'histoire du roi sévère Cambyse et du magistrat corrompu Sisamnès devenait populaire comme exemplum. Quand on compare les nombreuses représentations de cette période avec les tableaux de Gerard David, il est clair que le peintre brugeois a mis l'histoire en images d'une façon unique. Les représentations ultérieures, attirent l'attention surtout sur Otanès, le fils de Sisamnès, tandis que la punition est réduite à une petite scène de fond, ou même complètement omise. La corruption et l'arrestation sont rarement représentés, la peau écorchée du père joue un rôle prominent dans ces oeuvres. Cette lecture discute un nombre d'oeuvres exposés au thème que Gerard David a peint pour les échevins brugeois déjà au 15ème siècle.

Images de la justice et éthique du juge en Occident

2 februari '17

[lecture en français]

Lecture par **Robert Jacob**, Université de Liège et Université Saint Louis Bruxelles
Directeur de recherche, Centre national de la recherche scientifique, France

PUBLICATION



Un catalogue d'exposition richement illustré sera édité par Lannoo, en version néerlandaise et anglaise. Il contiendra des articles de fond rédigés par les collaborateurs scientifiques de Musea Brugge et des historiens du droit ainsi que des textes explicatifs consacrés à une sélection d'œuvres exposées.
[en néerlandais ou anglais]

Rédaction: Stefan Huygebaert, Georges Martyn, Vanessa Paumen, Tine Van Poucke
Editions Lannoo
€ 29,99
Couverture souple, 208 p.
Disponible dans les boutiques du Groeningemuseum & Arentshof, Dijver 16, 8000 Brugge

IMAGES EN HR

Les **images** peuvent être téléchargées uniquement à des fins de promotion de cette exposition à partir du lien suivant: <http://www.flickr.com/photos/museabrugge/sets>
Veuillez bien mentionner les crédits



affiche de l'exposition



Pieter Pourbus, *Le Jugement Dernier*
© Lukas - Art in Flanders vzw, photo Hugo Maertens / Musea Brugge



Adriaan Moreels, Pieter van Boven, *Le Jugement Dernier*, Grammont



Antonius Claeissens, *La Justice surmonte les sept péchés capitaux* - © Lukas - Art in Flanders vzw, photo Hugo Maertens / Musea Brugge



Meester van Ottobeuren, *L'Archange Michel pèse les âmes* - © Rijksmuseum Amsterdam



Colijn de Coter, *L'Archange Michel et sainte Agnès*
© Bob Jones Museum and Art Gallery



Hans Vredeman de Vries, *Iniustitia et Iustitia*, Gdansk



Anonyme, *Justitia* dans un manuscrit enluminé d'après *Margareta philosophica* de Gregorius Reisch



Cornelis Cort, *Justitia récompense les Justes*
© Museum Plantin Moretus



Jan Provoost, *Le Jugement Dernier* - © Lukas - Art in Flanders vzw, Photo Hugo Maertens | Musea Brugge



Gerard David, *Le Jugement de Cambyse* - © Lukas - Art in Flanders vzw, Photo Hugo Maertens | Musea Brugge



Claes Jacobsz. van der Heck, *Le Jugement de Cambyse* - © Stedelijk Museum Alkmaar



Dirck van Delen, *La Justice grandit un peuple*, Zeeuws Archief/Gemeente Middelburg (Oudheidkundig Museum Arnhemuiden) © ArtinPrint



Jan van der Toolne, *Tête de justice* - Musea Brugge, Gruuthusemuseum



Jan van Brussel, *Double justice*
© Commune de Maastricht



Philips Galle d'après Pieter Bruegel I, *Justitia* (La Justice), © Museum Mayer van den Bergh



Gillis van Tilborgh, *Séance à la chambre des Echevins du Franc de Bruges* - Musea Brugge, Brugse Vrije

INFO PRATIQUE EXPOSITION

Titre:	L'Art du Droit. Trois siècles de justice en images
Location:	Groeningemuseum, Dijver 12, 8000 Bruges
Dates:	du 28 octobre 2016 jusqu'au 5 février 2017
Heures d'ouverture:	du mardi au dimanche de 9.30 à 17h.
Tickets:	€ 8 (26-64 a.) € 6 (>65 a. & 12-25 a.) [incl. collection permanente + Brugse Vrije] gratuit pour enfants -12 a
Plus d'infos:	www.museabrugge.be

INFO

Un **rendez-vous** peut être fixé auprès de sarah.bauwens@brugge.be ou t +32 50 44 87 08.

Une **visite de presse** de l'expo est possible sur rendez-vous, voir la rubrique presse sur www.museabrugge.be.

Le **dossier presse** peut aussi être consulté en ligne et les textes peuvent être repris à partir du site www.museabrugge.be, rubrique 'presse'

REQUÊTE

Nous rassemblons tous les comptes-rendus relatifs à nos musées et événements. Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir une copie de l'article que vous avez publié, ou d'envoyer un CD avec l'émission en question à Sarah Bauwens, chef du service Presse & communication de Musea Brugge, Dijver 12, 8000 Bruges, Belgique. Vous pouvez aussi nous faire parvenir ces documents sous forme digitale (mentionner le ftp ou url) par e-mail à sarah.bauwens@brugge.be.

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre intérêt.



Vrienden Musea Brugge

remercie ses généreux donateurs

**ABSOLUTE
ART
GALLERY**



FLUXYS 

SIEMENS

Maele Castle
Artist Residency


WEGHSTEEN
beheert uw vermogen

BRUGGE
-Tripel-


SECURITAS


ADMB
HR-partner


MONUMENT
GROUP


VERSTRAETE


MEYVAERT
SINCE 1382

**BRU
GGE**

**MUSEA
BRUGGE**